

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Les Infos du Municipal 12 juin 2020

LE CONSEIL GENERAL NEUVEVILLOIS TIENDRA SA SEANCE AU LANDERON

Pour la première fois de son histoire, le Conseil général de La Neuveville siégera en terre neuchâteloise au Centre des Deux Thielles du Landeron (C2T).

En raison de la pandémie du Covid-19 et des mesures de distanciation sociale décrétées par la Confédération, la séance du Législatif neuvevillois ne pourra pas se tenir dans la salle habituelle au rez-de-chaussée du Centre des Epancheurs. La salle du cinéma ne permet pas non plus la tenue d'une telle séance.

Ainsi, il a fallu rechercher des solutions pour que le parlement communal puisse se réunir et prendre les décisions qui lui incombent, afin d'assurer le bon fonctionnement de notre Commune.

La Commune du Landeron était elle aussi confrontée à la même problématique qu'elle a pu résoudre grâce à la surface qu'offrent les bâtiments du C2T. Les autorités et l'administration landeronnaises ont ainsi mis en place un concept qui permettra au Conseil général du Landeron de siéger en plenum le 25 juin 2020.

C'est ainsi tout naturellement que le Conseil communal du Landeron a accepté la demande faite par notre Municipalité. De plus, les autorités landeronnaises mettront cette salle gratuitement à disposition du Conseil général neuvevillois le 17 juin prochain. La séance débutera à 18h30.

Le bureau du Conseil général ainsi que le Conseil municipal remercient très chaleureusement l'Exécutif du Landeron de sa largesse d'esprit et de son geste très apprécié, fruit d'un esprit d'amitié et de bonne collaboration intercommunale.

TOUR DE ROMANDIE

A la demande de la direction du Tour de Romandie, le Conseil municipal a décidé de reporter à 2021 sa participation à l'édition préalablement arrêtée pour le Tour de Romandie 2020.

CONSEIL MUNICIPAL